



INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS
CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

NOTICE TECHNIQUE

VECTALINE®

> PROTECTION INDIVIDUELLE

> KIT DE LIGNE DE VIE HORIZONTALE

KIT DE LIGNE DE VIE HORIZONTALE

NORME

NF EN 795-C : 2012

TS16415 : 2013

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE	3
Définition	3
Normes	3
Réglementations	3
NOMENCLATURE	4
KIT ligne de vie horizontale	4
Caractéristiques des Composants du kit VECTALINE®	5
Intermédiaires et extrémités et renvoi d'angle	5
INSTRUCTIONS PRÉALABLES AU MONTAGE	6
Effort de reprise sur la structure	6
Distance de dégagement	6
Effet pendulaire	6
INSTALLATIONS	8
Assemblage de la ligne de vie	8
Principes de montage	10
Pré-tension du câble	12
Plaque d'identification réglementaire	13
Réception après installation	13
UTILISATION	14
Généralités	14
Témoin de chute	14
EPI	14
GARANTIES ET CONTRÔLES	15
Garantie	15
Fiche de garantie	16
Fiche de contrôle et vérification annuelle	16

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

DÉFINITION

La ligne de vie horizontale VECTALINE® est un dispositif d'ancrage horizontal dont l'inclinaison maximale est de 15°. Elle assure le maintien au travail de maximum 3 personnes. Elle peut être installée en section droite ou virage à 90° maximum, la distance maximum entre 2 intermédiaires doit être comprise entre 3 et 15 m.

Suivant l'implantation de la ligne de vie ainsi que la configuration de la zone à sécuriser, il peut être nécessaire d'installer un ou deux absorbeurs aux extrémités. La conception de l'absorbeur combiné avec des interfaces adaptées, permet une utilisation compatible avec tout type de support rigide ou structures plus légères (bac acier, bac étanche etc).

NORMES

La ligne de vie horizontale VECTALINE® a été testée suivant les exigences applicables de la spécification technique TS16415 : 2013 et de la norme NF EN 795:2012.

Notamment :

- Essai de résistance et d'intégrité,
- Essai de résistance statique, (Essais réalisés en position sol/mur pour 3 utilisateurs maximum)
- Essai de corrosion.

A la suite de ces essais un certificat de conformité a été délivré par l'APAVE (N°13.6.0088/A).

RÉGLEMENTATIONS

La ligne de vie VECTALINE® doit être utilisée avec un ensemble d'EPI conforme et compatible à la configuration sur site.

Attention : le recours aux EPI contre les chutes de hauteur sera envisagé dans les cas suivants :

- pour la mise en place des protections collectives,
- en cas d'impossibilité d'assurer une protection collective contre les chutes en hauteur,
- pour des travaux de courte durée et de faible fréquence évalués en rapport avec l'intervention pour laquelle le dispositif a été prévu,
- la ligne de vie doit impérativement être utilisée par un personnel formé.

Le Code du travail définit notamment les dispositifs qui s'imposent au chef d'établissement au niveau de l'aménagement des lieux de travail mais également les dispositions applicables au maître d'ouvrage.

• Pour le chef d'établissement :

Le chef d'établissement qui est responsable de la sécurité et de la santé des salariés a de nombreuses obligations en matière de protection contre les chutes de hauteur.

Ces obligations sont énoncées dans l'article L.4121-2 du Code du travail dont voici la liste :

- éviter les risques,
- évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités,
- combattre les risques à la source,
- adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé,
- tenir compte de l'état d'évolution de la technique,
- remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux,
- planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales
- prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle,
- donner les instructions appropriées aux travailleurs.

• Pour le maître d'ouvrage :

La loi N° 93-1418 du 31 décembre 1993 définit plus précisément les obligations du maître d'ouvrage et notamment l'obligation de respecter les principes généraux de prévention et ce dès la conception du bâtiment.

Le maître d'ouvrage doit constituer « le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO) », ce dernier est défini dans l'article R.238-37 du code du travail. Ce dossier permet de rassembler toutes les données pour faciliter la prévention des risques de chutes de hauteur lors des opérations de maintenance et d'entretien.

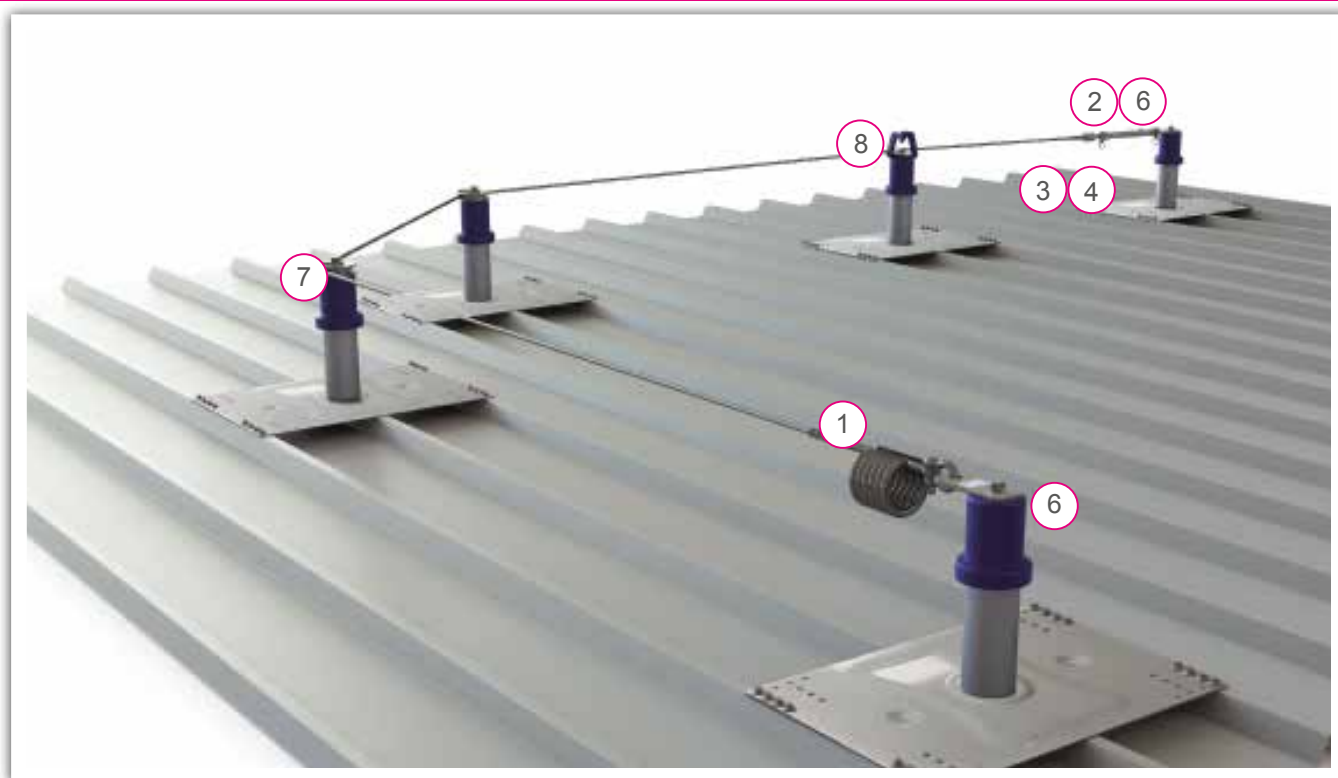
Pour les bâtiments destinés à accueillir des lieux de travail le dossier de maintenance prévu à l'article R.235-5 est intégré au DIUO lorsque celui-ci s'impose.

• Pour le salarié :

Un droit d'alerte et de retrait existe au bénéfice du salarié qui a un motif raisonnable de penser que la situation dans laquelle il se trouve présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé (loi n°82-1097 du 23/12/82 insérée dans le Code du travail aux articles L.4131-1 et suivants).

NOMENCLATURE

KIT LIGNE DE VIE HORIZONTALE



Le kit de ligne de vie VECTALINE® regroupe l'ensemble des éléments de base nécessaire à la composition d'une ligne de vie. Le câble fourni est serti sur l'amortisseur, ainsi vous n'avez pas besoin d'équipement spécifique pour le montage de la ligne de vie. Le sertissage est réalisé en usine sur des presses hydrauliques étalonnées régulièrement. Le kit est composé d'une plaque d'affichage obligatoire et d'un plombage numéroté pour assurer une traçabilité complète de l'installation.

Différents kits VECTALINE®

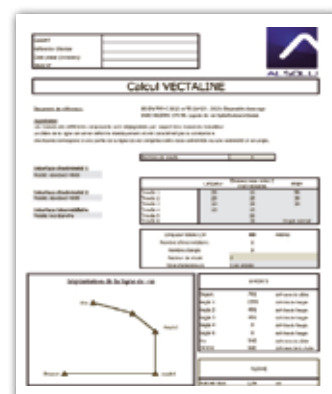
	LDV10	LDV15	LDV22	LDV30	LDV45	LDV60
Longueur utile	10 m	15 m	22 m	30 m	45 m	60 m
Longueur câble inox	11 m	16 m	23 m	31 m	46 m	61 m

Composition du kit VECTALINE®

Références	Désignations
-	1 : 1 amortisseur + 1 câble inox coupé à la longueur et serti
LVC03	2 : 1 tendeur inox chape-chape
LVC02	3 : 1 manchon inox + cosse coeur
LVC04	4 : 1 plombage d'identification de la ligne de vie
LVA07	5 : 1 plaque d'identification réglementaire
NT013	1 notice technique
0721001	1 carton d'emballage

TABLEAU DE CALCUL

Le nombre d'intermédiaire ainsi que les efforts induits par la ligne de vie sont calculés et communiqués pour chaque ligne de vie grâce au tableau de calcul Vectaline® validé par essai par l'Apave. Entraxe maxi de 15 mètres entre chaque interface.



NOMENCLATURE

CARACTÉRISTIQUES DES COMPOSANTS DU KIT VECTALINE®

1



AMORTISSEUR ET CÂBLE SERTI

L'amortisseur en inox 316, absorbe les efforts subis par la structure lors d'une chute. Muni de son témoin de chute et de tension, il prévient les futurs utilisateurs de l'obsolescence du dispositif. Il est fourni avec une manille de liaison à l'extrémité et son câble serti.

Le sertissage du câble est réalisé en usine

ou sur site avec une sertisseuse adaptée. Le câble (Ø 8 mm 7x19) en inox 316 est disponible en longueur de 11 à 61 m déjà serti.

Nous consulter pour toute longueur de câble supérieure.

2



TENDEUR INOX CHAPE-CHAPE

Réf. : LVC03

Le tendeur règle le tirant d'air grâce à sa course importante (23 cm). La vérification de sécurité est facilement réalisable pour l'utilisateur grâce à son témoin de chute. Fourni avec un plombage d'identification.

3



Manchon inox

Réf. : LVC02

Le manchon inox 304 à visser, fourni avec une cosse cœur, une gaine thermo-rétractable, une cage de protection en aluminium et un plombage permet de réaliser une terminaison de câble simple et rapide sur site.

4



Plombage d'identification

Réf. : LVC04

Il permet d'assurer la traçabilité de la ligne de vie.

5



Affiche obligatoire en PVC

Réf. : LVA07

Pour chaque ligne de vie Vectaline® montée, une affiche d'information en PVC est fournie pour informer sur les caractéristiques du système installé et identifier les intervenants (installateur, vérificateur, distributeur et fabricant).

INTERMÉDIAIRES, EXTRÉMITÉS ET RENVOIS D'ANGLES

Pour compléter votre kit VECTALINE®, nous proposons différents composants pour intermédiaire, extrémité et renvoi d'angle.

6

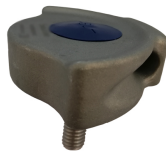


PLATINE D'EXTRÉMITÉ STANDARD

Réf. : LVA03

La platine d'extrémité sert de liaison entre le tendeur/l'amortisseur et le potelet. Elle peut être fixée, dans certains cas, directement sur la structure porteuse (consulter notre bureau d'études). La platine est fournie avec une vis TH M12x50, une rondelle grower et un cache écrou.

7



PASSANT D'ANGLE

Réf. : LVA02

Le passant d'angle s'adapte sur potelet standard ou déformable. Attention, si le passant d'angle est utilisé sur un potelet déformable, l'angle formé par le câble ne doit pas excéder 60°. Le passant d'angle est fourni avec une vis TH M12x50 et une rondelle grower.

8



PASSANT INTERMÉDIAIRE

Réf. : LVA01

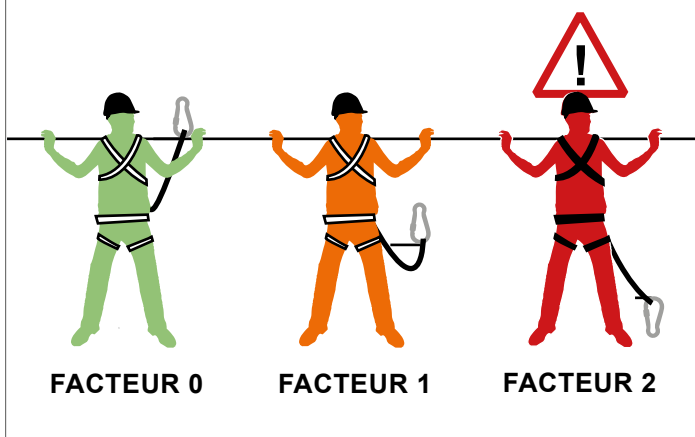
Le passant intermédiaire fixé sur le potelet est obligatoire dès que la portée du câble dépasse 15 m. Il permet de franchir les potelets sans se déconnecter de la ligne de vie. Le passant est fourni avec une vis TBHC M12x60 et une rondelle grower (= élément placé sous la vis empêchant le desserrage).

INSTRUCTIONS PRÉALABLES AU MONTAGE

Pour minimiser le facteur de chute, l'implantation de la ligne de vie doit faire l'objet d'une étude approfondie prenant en compte le type de travail à exécuter et la configuration sur site. De manière générale on installera toujours la ligne de vie le plus haut possible par rapport à l'aire de travail de l'utilisateur.

Dans le cas d'un facteur de chute de «2» les efforts à reprendre à l'extrémité et la distance de dégagement sont plus importants. Le choix des EPI est aussi très important il faut vérifier qu'ils soient compatibles avec un facteur de chute de 2.

IL EST PRÉFÉRABLE DE SE LIMITER À UN FACTEUR DE CHUTE INFÉRIEUR OU ÉGAL À 1.



DISTANCE DE DÉGAGEMENT

Pour calculer la distance de dégagement, il faut connaître les informations suivantes :

- La flèche du câble,
- La position de la ligne de vie par rapport au niveau de circulation,
- Le type d'EPI utilisé (longueur de la longe et longueur de déploiement de l'absorbeur).

Calcul de la distance de dégagement

$$\begin{aligned}
 & \text{Flèche du câble calculé :} \\
 & \text{Hauteur de la ligne de vie (H)} \\
 & \quad + \\
 & \text{Longueur de la longe (LL)} \\
 & \quad + \\
 & \text{Longueur de déploiement de l'absorbeur (DAE)} \\
 & \quad + \\
 & \text{Taille de l'utilisateur : (T)} \\
 & \quad + \\
 & \text{Distance de sécurité de (1 M)} \\
 & \quad = \\
 & \text{Distance de dégagement}
 \end{aligned}$$

EFFORT DE REPRISE SUR LA STRUCTURE

Pour chaque installation un ingénieur qualifié doit vérifier et certifier que la structure sur laquelle est installée la ligne de vie est apte à reprendre les efforts induits par une chute. Une attention toute particulière sera portée au choix des fixations. L'effort induit par la chute est calculé grâce à la feuille de calculs.

Les réactions induites dans la charpente sont la résultante de cet effort à travers l'interface.

La résistance de la ligne de vie est directement liée à la qualité du support.

Sa conformité ne pourra être établie que si les matériaux constituant le support sont exempts de tout vice de fabrication ou de chute de performance (vieillesse, surcharge, attaques chimiques ou climatiques, etc...).

EFFET PENDULAIRE

L'effet pendulaire se traduit par l'effet de balancement suite à une chute. Cet effet doit être identifié lors du positionnement de la ligne de vie par rapport à la zone de travail et lors du choix des EPI (notamment longueur de la longe).

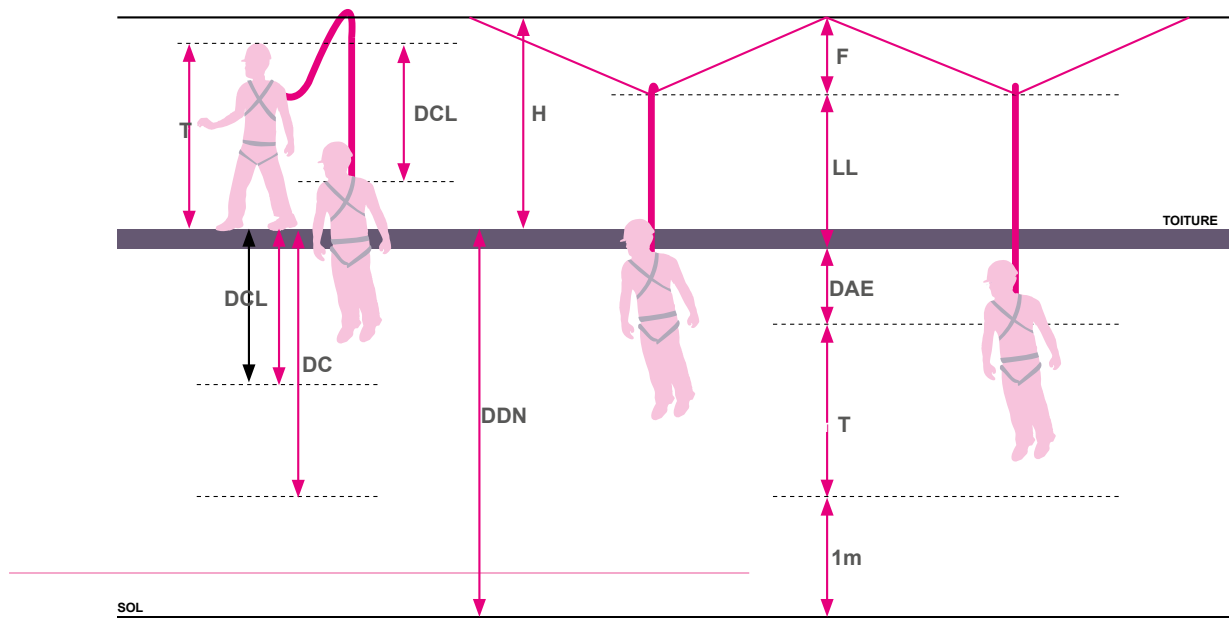
Les conséquences de l'effet pendulaire peuvent être très graves et doivent impérativement être éliminées.

Pour cela des solutions existent, notre bureau d'études est à votre disposition pour trouver la solution adaptée à votre configuration.

Réglementation

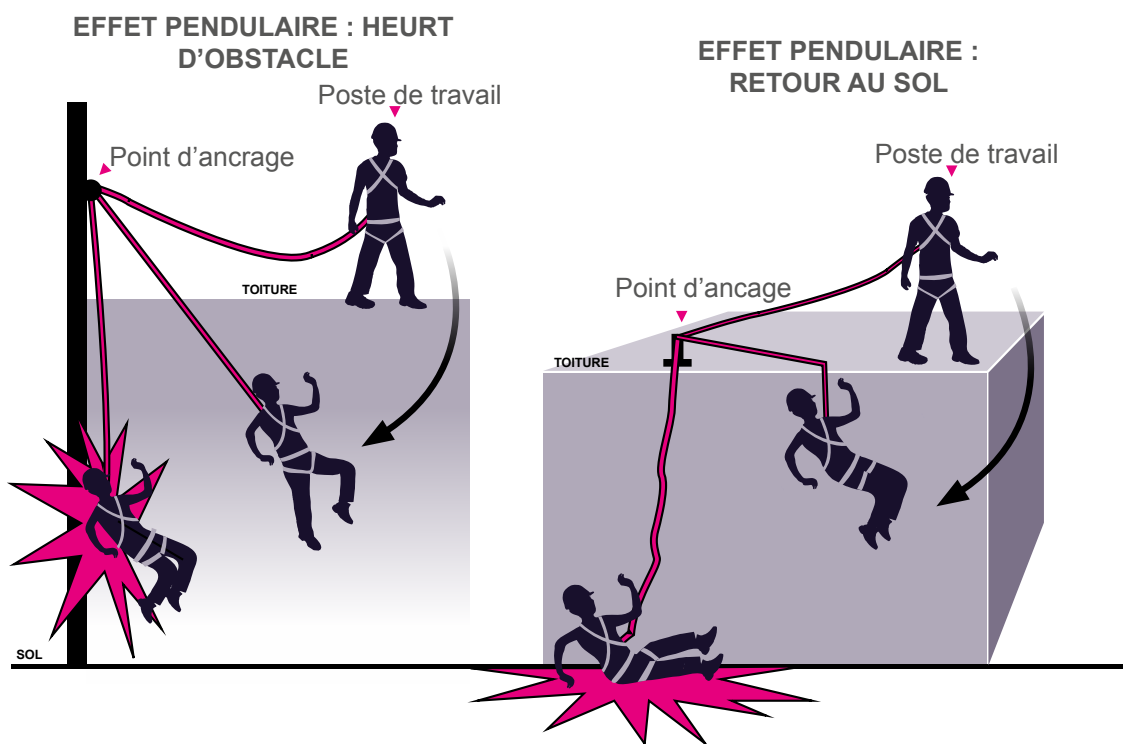
Une ligne de vie doit toujours être utilisée avec un équipement adapté (harnais, longe, mousqueton...) en fonction des caractéristiques du site de l'installation et de l'usage souhaité (équipement de Protection Individuelle : E.P.I.).

INSTRUCTIONS PRÉALABLES AU MONTAGE



H : Hauteur de la ligne de vie / **F** : Flèche du câble / **LL** : Longueur de la Longe / **DAE** : Déploiement de l'Absorbeur d'énergie de la longe / **DDN** : Distance de Dégagement Nécessaire / **DC** : Distance de Chute / **1m** : Distance de sécurité d'1 m / **T** : Taille de l'utilisateur (à mesurer jusqu'à la tête) / **DCL** : Distance de Chute Libre

ATTENTION : pour chaque installation, il est impératif de vérifier que la hauteur nécessaire pour stopper la chute (distance de dégagement) soit inférieure à la hauteur du niveau de circulation par rapport au sol ou d'éventuel obstacle (machine, mezzanine etc).

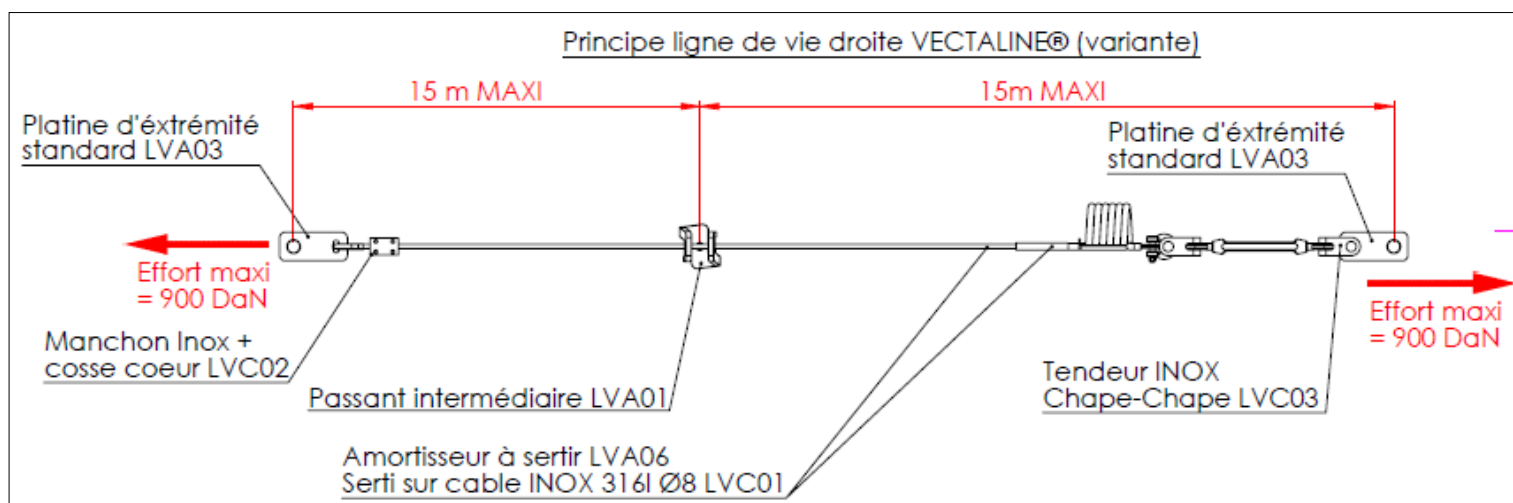
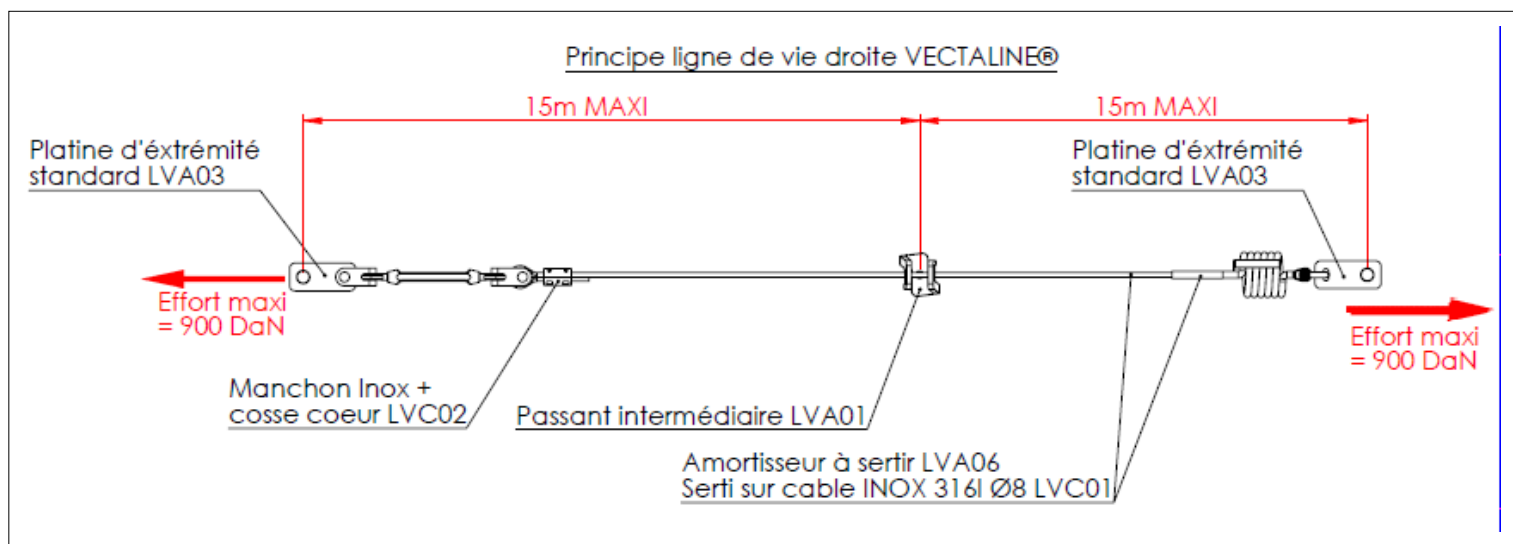


INSTALLATIONS

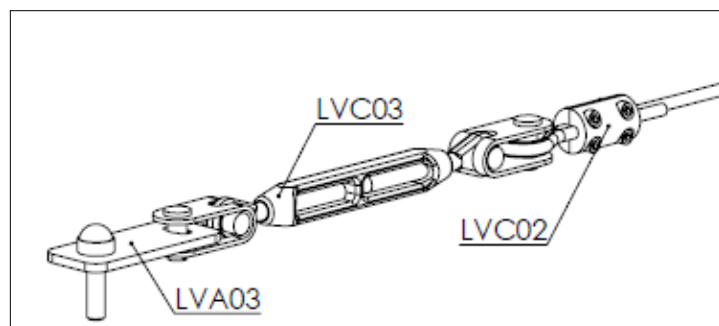
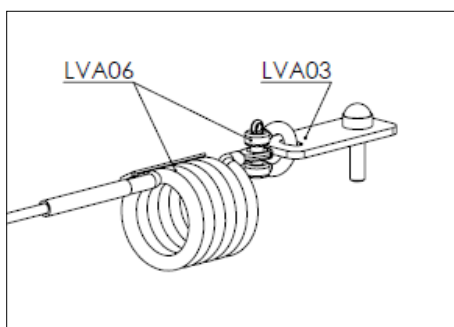
ASSEMBLAGE DE LA LIGNE DE VIE

Pour être conforme au certificat de conformité, la ligne de vie VECTALINE® devra impérativement être assemblée avec ses composants suivant les schémas de principe ci-dessous.

Toute modification de la ligne de vie VECTALINE® ou adjonction d'équipement ne peut se faire sans l'accord préalable écrit du fabricant.



INSTALLATIONS



- Les éléments de la ligne de vie doivent être installés suivant l'étude d'implantation réalisée préalablement à partir des éléments cités précédemment.

- A la réception du matériel, le client doit s'assurer, que le matériel reçu correspond au bon de livraison.

- En cas de dommages apparents sur les pièces, des réserves écrites et précises doivent être émises auprès du transporteur. Un mail d'information avec photos devra également nous être envoyé sous 48 heures. En aucun cas une pièce endommagée ne doit être installée sans notre accord écrit préalable.

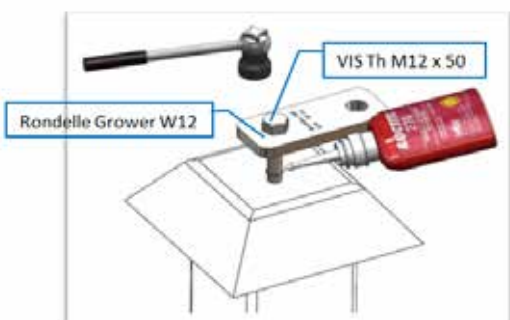
- La ligne de vie VECTALINE® doit être stockée dans un endroit sec et aéré, libre de toute substance susceptible d'affecter l'état des composants comme un environnement humide ou encore corrosif.

- La personne réalisant le montage doit être une personne qualifiée et la mise en œuvre de l'installation doit être conforme aux réglementations nationales en matière de prévention des risques (utilisation d'une nacelle, LDV temporaire etc...).

- La ligne de vie VECTALINE® ne peut être installée dans un environnement susceptible d'affecter l'état des composants comme un environnement humide ou encore corrosif, sauf accord écrit préalable de notre bureau d'études.

INSTALLATIONS

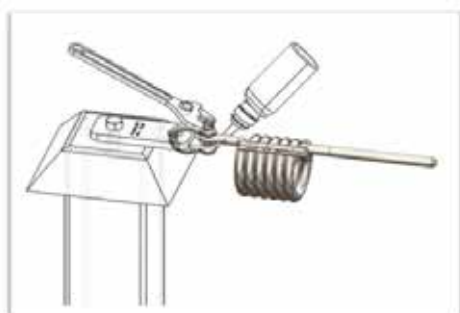
PRINCIPE DE MONTAGE



Principe de montage de la platine d'extrémité standard (LVA03)

Positionner la rondelle grower W12 inox sous la tête de vis et le frein filet sur le filetage. Serrer la vis TH M12 x 50 inox (inclus) au couple : 60Nm (douille de 19mm).

Frein filet préconisé : frein filet Colle Loctite 270 - Haute résistance.



Principe de montage de l'absorbeur à sertir (LVA 06) :

NOTA : L'absorbeur à sertir (LVA06) est en principe toujours livré serti sur le câble coupé à la longueur.

Insérer la manille livrée avec l'amortisseur dans la pièce d'extrémité. Retourner la manille et insérer son axe dans l'œil de l'amortisseur.

Après avoir mis du frein filet sur le filetage de la manille, serrer fort à l'aide d'une petite clef à molette, ou d'une pince multiprise.



Principe de montage du manchon INOX (LVC 02) :

Le manchonnage est réalisé câble détendu.

Après avoir marqué et vérifié le positionnement de la boucle, passer le thermo rétractable puis le manchon INOX dans le câble. Passer une deuxième fois le câble dans le manchon en formant une boucle.

Positionner la cosse cœur dans la boucle du câble.



Une fois que la cosse cœur est prise dans le câble, serrer les 4 vis du manchon progressivement jusqu'au couple de 20 N.m, couper le câble et chauffer le thermo rétractable pour la finition au niveau de la terminaison du câble.

INSTALLATIONS



Principe de montage des tendeurs (LVC03) :

Détendre au maximum le tendeur. Le tendeur INOX Chape-chape (LVC03) est positionné entre l'extrémité standard et la boucle du manchon inox.

ATTENTION : Les axes épaulés doivent être installés selon schéma ci-contre (épaulement sur le dessus, goupille par le bas).



Principe de montage des passants intermédiaires (LVA01) :

Montage des passants intermédiaires (LVA01).

Le passant intermédiaire peut être installé à plat ou en applique mais ne peut pas être installé en sous face.

Orienter correctement le passant intermédiaire LVA01 par rapport à la direction de la ligne de vie.

Après avoir positionné la rondelle grower W12 inox et le frein filet sur le filetage, serrer la vis M12 x 50 inox (inclus) au couple : 30Nm (embout H 8mm).



Principe de montage des passants d'angles (LVA02) :

Orienter correctement la pièce supérieure par rapport à l'angle formé par la ligne de vie de manière à empêcher la sortie du câble de la gorge.

Après avoir positionné la rondelle grower W12 inox et le frein filet sur le filetage, serrer la vis M12 x 50 inox (inclue) au couple : 60Nm (douille 19mm).

INSTALLATIONS

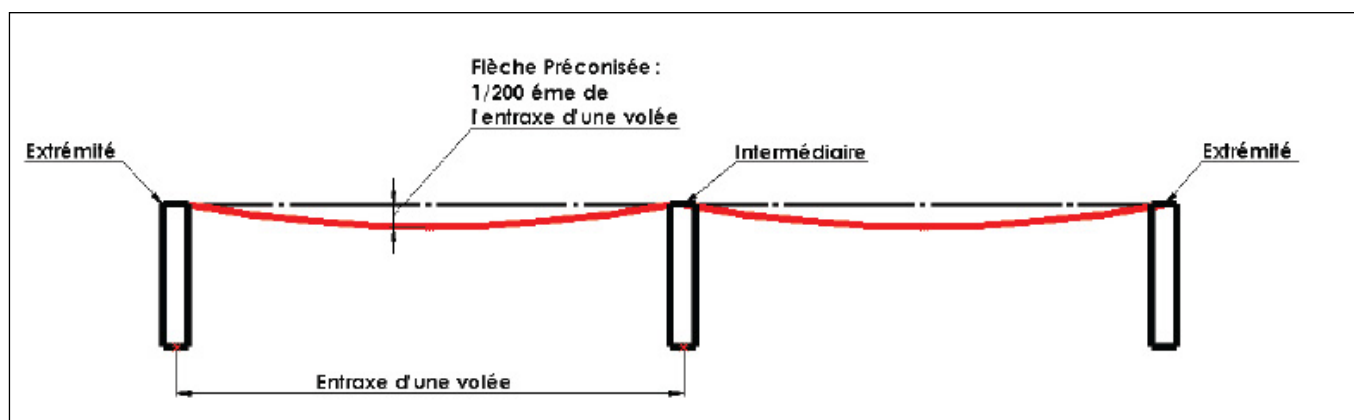
PRÉ-TENSION DU CÂBLE

Le réglage de la pré-tension est réalisé grâce au tendeur (LVC03).

Une attention toute particulière est nécessaire lors de l'installation de la ligne de vie sur la pré-tension du câble. En effet si cette tension est trop faible, le tirant d'air en cas de chute, sera plus élevé par rapport à celui calculé à l'origine.

Au contraire si la pré-tension est trop importante les efforts engendrés en cas de chute sur la structure seront augmentés. L'effort de pré-tension est variable en fonction de la longueur du câble et du nombre de passant intermédiaire, de manière générale nous préconisons une flèche à vide de 1/200 de l'entraxe d'une volée.

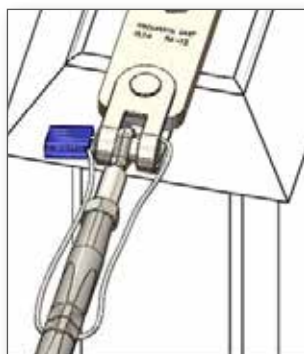
Par exemple pour un entraxe de 15m (soit 15000 mm) la flèche à vide doit être de : $15000/200 = 75$ mm.



Témoin de chute en contact avec la dernière spire.

La pré-tension maximum autorisée dans le câble sans risque de détériorer l'installation peut être contrôlée grâce au témoin de chute situé sur l'amortisseur.

Il est impératif que la dernière spire ne dépasse pas le témoin.



Après avoir réglé la pré-tension du câble il est impératif de vérifier à nouveau le couple de serrage du manchon INOX (LVC02).

Une fois la pré-tension réglée, installer le plombage sur le tendeur suivant.

INSTALLATIONS

PLAQUE D'IDENTIFICATION RÉGLEMENTAIRE

L'installation d'une plaque d'identification est obligatoire. Elle doit être installée près de la ligne de vie et de façon permanente. Cette plaque contient toutes les informations d'identification. La lisibilité des informations sera contrôlée à chaque inspection.

PROTECTION INDIVIDUELLE

LIGNE DE VIE VECTALINE®

Identification LDV :

Date d'installation : / /

Flèche du câble : mètres

Hauteur de chute : mètres

EPI Préconisés :

Normes : NF EN-795-C 2012
TS 16415 2013
Nombre maximal d'utilisateurs : 3

DATE DE FABRICATION		N° DE SÉRIE	

EPI OBLIGATOIRE

VÉRIFICATION ANNUELLE			
DATE		VISA	

INSTALLATEUR	DISTRIBUTEUR
	 ZAC de Montrambert Pigeot, Rue Rêmi Moïse - 42100 LA RICAMARIE Tél : 33 (0)4 77 47 45 00 - Fax : 33 (0)4 77 47 45 01 Email : devers@alsolu.com FABRICANT Société LMP Sécurité Adresse : Z.A.E de Palbenne 6300 BARBEZIEUX (FRANCE)

RÉCEPTION APRÈS INSTALLATION

Avant la mise en service de la ligne de vie, la conformité de l'installation doit être validée par une personne compétente (organisme de contrôle agréé, bureau de contrôle, fabricant etc...).

Après avoir réalisé les tests fonctionnels et les différents essais de réception, les résultats devront être consignés sur un PV de réception. Il convient de vérifier tout particulièrement les points suivants :

- La ligne de vie à correctement été identifiée (plombage, plaque d'identification réglementaire),
- Les couples de serrage des assemblages par vis sont respectés,
- Les systèmes de freinage des vis sont en place (rondelles grower, frein filet etc...).
- Le mousqueton peut passer les passants intermédiaires sans blocage.

En ce qui concerne les fixations, indépendamment des matériaux considérés, il convient de soumettre après montage chaque ancrage structurel à un essai de traction de 5 kN pendant 15 s.

Les interfaces devront être validées par calcul ou par essai.

UTILISATION

GÉNÉRALITÉ

- Avant usage, tout opérateur doit avoir fait l'objet d'une démonstration quant à la connexion du point d'ancrage à l'EPI et à son utilisation.
- Avant toute utilisation, l'utilisateur devra s'assurer par un contrôle visuel que la ligne de vie VECTALINE® ne présente aucune anomalie (choc, déformation, corrosion...).
- La ligne de vie VECTALINE® doit être utilisée exclusivement avec les EPI décrits en paragraphe 5.b, dont les caractéristiques techniques ont été validées lors de l'étude préalable à l'installation.
- Assurez-vous que vous êtes apte à utiliser la ligne de vie VECTALINE®. Certaines conditions médicales, l'usage de médicaments, l'abus d'alcool ou de drogues peuvent affecter votre sécurité.
- Un plan d'urgence doit être mis en place afin de faire face à toute urgence susceptible de survenir pendant le travail.
- En cas d'anomalie apparente ou si elle a été utilisée pour arrêter une chute, l'utilisation de la ligne de vie VECTALINE® doit être stoppée immédiatement et il convient de ne plus en faire usage avant qu'une personne compétente n'ait autorisé par écrit sa réutilisation, après contrôle et vérification.
- Si le produit est revendu hors du premier pays de destination, il est essentiel pour la sécurité de l'utilisateur que le revendeur fournisse le mode d'emploi, les instructions pour l'entretien et pour les examens périodiques dans la langue du pays d'utilisation du produit.

Ces documents pourront vous être fournis sur demande en contactant le fabricant :

- La ligne de vie ne doit pas être utilisée pour suspendre des charges.
- La ligne de vie ne doit pas être utilisée en l'absence de plaque d'identification lisible.
- La ligne de vie ne doit pas être utilisée par plus de 3 personnes simultanément.

TÉMOIN DE CHUTE

L'amortisseur de la ligne de vie VECTALINE® est équipé d'un témoin de chute. S'il y a eu une chute, la dernière spire de l'amortisseur dépasse le témoin de chute.

Dans le cas où la ligne de vie a servi à arrêter une chute son utilisation doit être stoppée immédiatement.

La remise en service ne pourra être effectuée qu'après le remplacement des pièces endommagées et une nouvelle inspection par un organisme de contrôle.

EPI

La ligne de vie VECTALINE® doit être utilisée exclusivement avec les EPI suivants :

- Absorbeur d'énergie conforme à la norme EN 355,
- Longe conforme à la norme EN 354,
- Connecteur conforme à la norme EN 362,
- Enrouleur à rappel automatique conforme à la norme EN 360,
- Harnais antichute et ceinture de maintien conformes aux normes EN 358 et EN361,

Les caractéristiques de l'absorbeur d'énergie, ainsi que la longueur de la longe doivent être compatibles avec l'étude préalable à l'installation. Dans le cas d'utilisation d'enrouleurs à rappel automatique, des essais supplémentaires sur site ainsi que la validation du fournisseur de l'enrouleur sont nécessaires pour garantir le bon fonctionnement de ce dernier.

GARANTIES ET CONTRÔLES

GARANTIE

La conformité de la ligne de vie est assurée uniquement dans sa période de garantie.

La ligne de vie VECTALINE® ne nécessite pas d'entretien particulier cependant, un contrôle visuel du VECTALINE® doit être effectué au moins une fois par an par une personne compétente et dans le respect strict des modes opératoires d'examen périodique du fabricant.

Ce contrôle doit figurer sur le registre de sécurité et permet le maintien de l'efficacité et la résistance de l'équipement. Lors de cet examen, la lisibilité des marquages du produit doit notamment être contrôlée. Un contrôle de la part du fabricant devra être effectué au bout de 10 ans, (durée de vie recommandée pour la ligne de vie horizontale VECTALINE®) à l'issue duquel le fabricant pourra reconduire la garantie pour une période de 10 ans.

La ligne de vie n'est pas garantie si :

- Le matériel n'a pas été payé,
- Les principes de montage décrits dans la présente notice n'ont pas été respectés,
- L'installation n'a pas été réceptionnée par un technicien compétent,
- Le contrôle annuel n'a pas été réalisé,
- Elle fait l'objet d'une utilisation autre que celle pour laquelle elle a été conçue,
- Elle a été modifiée,
- Si elle est installée dans un environnement particulier (ambiance corrosive, chimique, saline...),
- Elle a subi un événement de force majeure ou tout événement échappant au contrôle du vendeur (foudre, tremblement de terre etc...),
- Elle a été endommagée par choc ou accrochage (avec une grue, nacelle etc...),
- Certaines pièces proviennent d'un autre fournisseur,
- Le câble de la ligne de vie n'a pas été fourni par ALSOLU (sauf accord écrit préalable).

GARANTIES ET CONTRÔLES

FICHE DE GARANTIE

Objet :

Adresse du chantier :

Exploitant : Représentée par M/Mme :

Adresse :

Tél : _ _ _ _ _ Fax : _ _ _ _ _ Mail :

Société de montage : Représentée par M/Mme :

Adresse :

Tél : _ _ _ _ _ Fax : _ _ _ _ _ Mail :

POINT DE CONTRÔLE	OUI	NON	SANS OBJET	REMARQUES
Ancres structurelles : Les chevilles ont été testées à l'extractomètre (500daN 15s).				
Les ancres structurelles sont en inox et ont un système d'anti desserrement.				
Validation des EPI autorisés pour les utilisateurs				
Les adaptateurs d'extrémités et les passants ont été mis en place correctement avec un couple de serrage de 60Nm.				
Les manchons INOX sont montés conformément à la notice de montage.				
Les éléments à sertir ont bien 5 sertissages.				
Le câble est en bon état : repérer les écrasements éventuels, le détorrinage ou les fils coupés.				
Du frein-filet a été mis sur toutes les vis M12 des passants, et sur les manilles des absorbeurs.				
Présence et bon montage des anneaux brisés sur les tendeurs et présence d'un plomb.				
Le tirant d'air à vide est correct. (1/200ème de la volée)				
Contrôle de la qualité du support				
Présence d'un panonceau d'identification par ligne de vie complètement rempli.				

Date et lieu :

Pour l'exploitant :

Date et signature :

Pour la société de montage :

Date et signature :



GARANTIES ET CONTRÔLES

FICHE DE CONTRÔLE ET VÉRIFICATION ANNUELLE

Date	Type examen	Nom examinateur	Société examinatrice	Signature examinateur	Remarque	Date prochain examen